



*La Caf participe au  
financement de la  
structure*

# PROJET D'ÉTABLISSEMENT

## MULTI-ACCUEIL « PAUSE CALIN »

### TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ

2025

## PRÉAMBULE

Le Projet d'Etablissement « met en œuvre la charte nationale de l'accueil du jeune enfant mentionnée à l'article L.214-1-1 du code de l'action sociale et des familles » (Art.R.2324-29 du code de la santé publique).

Depuis le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE), il comprend :

- Le **projet d'accueil** : il présente les prestations d'accueil proposées avec les modalités et moyens mis en œuvre.
- Le **projet éducatif** : un outil indispensable pour l'équipe pour être en cohérence dans les pratiques et permettre le lien avec les familles.
- Le **projet social** : il inscrit la structure dans une dynamique de territoire dans un cadre économique, social et de développement durable.

## Table des matières

<b>1</b>	<b>PROJET D'ACCUEIL</b> .....	<b>4</b>
1.1	<b>PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE</b> .....	<b>4</b>
1.1.1	<b>HISTORIQUE</b> .....	<b>4</b>
1.1.2	<b>LE GESTIONNAIRE</b> .....	<b>4</b>
1.1.3	<b>LES PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSÉES</b> .....	<b>5</b>
1.1.4	<b>LE FINANCEMENT</b> .....	<b>5</b>
1.2	<b>L'ACCUEIL D'ENFANT PORTEUR DE HANDICAP OU DE MALADIE CHRONIQUE</b> .....	<b>5</b>
1.3	<b>LE TRAVAIL EN ÉQUIPE</b> .....	<b>6</b>
1.3.1	<b>LA COMPOSITION DE L'ÉQUIPE</b> .....	<b>6</b>
1.3.2	<b>LES INTERVENANTS EXTÉRIEURS</b> .....	<b>6</b>
1.3.3	<b>LES RÉUNIONS</b> .....	<b>7</b>
1.3.4	<b>LES FORMATIONS</b> .....	<b>7</b>
1.3.5	<b>L'ACCUEIL DES STAGIAIRES</b> .....	<b>7</b>
<b>2</b>	<b>LE PROJET ÉDUCATIF</b> .....	<b>8</b>
2.1	<b>L'ACCUEIL</b> .....	<b>9</b>
2.1.1	<b>LE PREMIER ACCUEIL, L'ADAPTATION : SE RENCONTRER, S'HABITUER, SE SÉPARER ..</b>	<b>9</b>
2.1.2	<b>L'ACCUEIL AU QUOTIDIEN, PÉDAGOGIE ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE</b> .....	<b>10</b>
2.2	<b>LE SOIN</b> .....	<b>12</b>
2.2.1	<b>L'ALIMENTATION</b> .....	<b>12</b>
2.2.2	<b>LE SOMMEIL</b> .....	<b>12</b>
2.2.3	<b>L'HYGIÈNE ET LES SOINS CORPORELS, DES MOMENTS PRIVILÉGIÉS</b> .....	<b>13</b>
2.3	<b>L'ÉVEIL</b> .....	<b>14</b>
2.3.1	<b>LE JEU ET LES ACTIVITÉS</b> .....	<b>14</b>
2.3.2	<b>L'APPROCHE ARTISTIQUE ET CULTURELLE</b> .....	<b>15</b>
2.3.3	<b>L'ÉGALITÉ FILLE GARÇON OU LA LUTTE CONTRE LES STÉRÉOTYPES DE GENRE</b> .....	<b>16</b>
<b>3</b>	<b>LE PROJET SOCIAL</b> .....	<b>17</b>
3.1	<b>L'ENVIRONNEMENT SOCIAL</b> .....	<b>17</b>
3.2	<b>LES PARTENAIRES EXTÉRIEURS</b> .....	<b>18</b>
3.3	<b>LA PARTICIPATION DES FAMILLES À LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT</b> .....	<b>19</b>
3.4	<b>LES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ</b> .....	<b>20</b>
3.5	<b>L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ENGAGÉES DANS UN PARCOURS D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE</b> .....	<b>20</b>
3.6	<b>LE DÉVELOPPEMENT DURABLE</b> .....	<b>20</b>

# 1 . LE PROJET D'ACCUEIL

## 1.1 LA PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

### 1.1.1 L'HISTORIQUE

Dans un premier temps associatif, le multi-accueil Pause Câlin a été créé en Septembre 1994, suite à la volonté des élus locaux de pouvoir répondre à un déficit en matière de garde sur le canton de Moirans-en-Montagne. Son implantation, 3 rue du Murgin à Moirans en Montagne, s'est intégrée naturellement au projet de création de nouveaux locaux pour l'école maternelle publique.

L'agrément a, dans un premier temps, été délivré pour 15 enfants de 10 semaines à 6 ans. Suite à un agrandissement des locaux en 2000, il est passé à 20 enfants de 10 semaines à 4 ans.

En 2009, Le multi-accueil est passé à une gestion par la Communauté de Communes Jura Sud pour pérenniser l'établissement et structurer les modes de garde à l'échelle intercommunale.

Depuis janvier 2020, suite à la fusion des communautés de Communes, la gestion est faite par Terre d'Émeraude Communauté.

Afin de répondre au mieux aux besoins des familles, la structure est aujourd'hui ouverte de 7h15 à 18h du lundi au jeudi et de 7h15 à 17h30 le vendredi avec l'agrément modulable suivant :

- 15 enfants de 7h15 à 8h45
- 20 enfants de 8h45 à 17h15
- 15 enfants de 17h15 à 18h00 du lundi au jeudi et 17h15 à 17h30 le vendredi.

### 1.1.2 LE GESTIONNAIRE

Le gestionnaire est la Communauté de Communes Terre d'Émeraude Communauté dont le siège se situe :

**Terre d'Émeraude Communauté**

4 chemin du Quart

39270 ORGELET

03.84.25.41.13

Plusieurs structures d'accueil de jeunes enfants se situent sur le territoire de Terre d'Émeraude Communauté :

- Le multi-accueil Pause Câlin à Moirans en Montagne
- La micro-crèche Les Lynx d'Émeraude à Poids de Firole
- Le multi-accueil les Petits Canards à Clairvaux les Lacs
- La micro-crèche Les Berceaux d'Émeraude à Arinthod

### 1.1.3 LES PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSÉES

Pour répondre au mieux aux besoins des familles, un accueil collectif est proposé selon trois types d'accueil : l'accueil régulier, l'accueil régulier variable et l'accueil occasionnel.

#### ➤ **L'accueil régulier**

Sur une période définie de l'année (du 1er janvier au 31 juillet et du 1er août au 31 décembre), il est établi un contrat d'accueil personnalisé, à partir d'un calendrier que les familles remplissent à leur convenance.

#### ➤ **L'accueil régulier variable**

Si la profession exercée par les parents (profession ayant un planning variable), ne leur permet pas de réserver des temps d'accueil sur une période définie, un contrat particulier est mis en place avec réservation de plages horaires sur la base d'un planning transmis mensuellement.

#### ➤ **L'accueil occasionnel**

Pour ce type d'accueil, un accueil est proposé aux familles, au minimum deux fois par semaine, en fonction des places disponibles. Un planning au mois est alors établi avec la famille.

### 1.1.4 LE FINANCEMENT

La structure est financée par la Communauté de communes Terre d'Émeraude Communauté. Elle bénéficie de subventions de la part de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), sur la base de la PSU (Prestation de Service Unique) et sur la base de la convention territoriale globale. La MSA (Mutuelle Sociale Agricole) peut également participer au financement de la structure en fonction des familles accueillies.

## 1.2 L'ACCUEIL D'ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP OU DE MALADIE CHRONIQUE

Depuis le décret n° 2000-762 du 1<sup>er</sup> août 2000, l'accueil des enfants porteurs de handicap ou atteints d'une maladie chronique fait partie des missions des structures d'accueil de la petite enfance.

Le multi-accueil s'inscrit dans cette démarche régulièrement, dans la mesure des demandes qui sont faites par les parents. Cet accueil comporte une réflexion en équipe, et un travail en partenariat avec les parents, le médecin référent et les services concernés par la prise en charge de ce dernier (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce, Institut Médico Educatif etc...).

En cas de soins spécifiques, dus à une maladie, un handicap, une allergie etc..., un protocole d'accueil individualisé (PAI) sera établi, en partenariat avec les parents, le médecin traitant et le multi-accueil. Le référent santé et accueil inclusif, en collaboration avec l'équipe, est chargé

d'élaborer ce PAI et de veiller à la mise en place de toutes les mesures nécessaires à l'accueil inclusif de l'enfant.

## 1.3 LE TRAVAIL EN ÉQUIPE

### 1.3.1 LA COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

L'équipe est composée de professionnels aux diverses compétences, qualifications, expériences et missions :

- Une **éducatrice de jeunes enfants**, directrice de la structure
- Deux **auxiliaires de puériculture**
- Quatre **accompagnantes éducatives petite enfance**, titulaires d'un **CAP** (dont une ayant la continuité de direction en cas d'absence de la directrice : elle seconde la directrice et assure la continuité du service.)
- Un **agent d'entretien** : en charge de l'entretien des locaux, du linge et du service des repas.

### 1.3.2 LES INTERVENANTS EXTÉRIEURS

- Le **médecin référent** de la structure :

Le Docteur Mathieu BROCARD, (Maison de santé à MOIRANS en MONTAGNE, tel : 03.84.34.14.90), est consulté afin d'établir les protocoles médicaux et en cas de problème ou question d'ordre sanitaire.

- Le **référent santé accueil inclusif** :

Un infirmier intervient à raison de 20h annuelles dont 4 heures par trimestre. Il est chargé d'élaborer les PAI en collaboration avec les parents, l'équipe et le médecin de l'enfant. Il veille à l'application et à la mise à jour des protocoles médicaux établis avec le médecin référent de la structure et à la mise en place de toutes les mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.

- La **psychologue** :

La psychologue intervient au minimum 3 fois par an lors de réunion d'analyse de la pratique avec l'équipe.

### 1.3.3 LES RÉUNIONS

Une fois par mois, une réunion d'équipe est organisée d'une durée de deux heures. Ces réunions se déroulent en soirée en l'absence des enfants. Deux types de réunions peuvent avoir lieu :

➤ **Des réunions de travail en équipe**

Elles permettent à chaque membre de l'équipe d'être informé, d'aborder les questions ou points de fonctionnement souhaités, de débattre ensemble, de prendre des décisions collectivement, etc... afin d'améliorer la communication et la cohérence de l'équipe.

➤ **Des réunions d'analyse de la pratique**

Elles sont encadrées par un psychologue (qui doit avoir 5 ans d'expérience au sein d'un EAJE ou d'animation des séances d'analyse de pratique professionnelle). Elles permettent de réfléchir ensemble, en confrontant les avis et ressentis, en prenant appui sur les orientations et éclairages proposés par le psychologue, et d'adapter éventuellement nos pratiques professionnelles autour d'un thème en particulier ou de situations que nous rencontrons dans l'exercice de notre métier.

### 1.3.4 LES FORMATIONS

➤ **Une à trois journées pédagogiques**

Une à trois journées par an, tous(tes) les professionnel(le)s du multi-accueil se forment, aidés(es) par un intervenant extérieur, sur un thème afin de permettre une meilleure connaissance de l'équipe en favorisant la cohésion et la cohérence de l'ensemble du groupe.

➤ **Les formations**

Dans le respect du plan de formation établi par la Communauté de communes, des formations individuelles sont proposées par le biais du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), afin de permettre à chacun de se former sur un thème particulier et ainsi développer de nouvelles compétences. Ces formations aident à prendre du recul notamment grâce à la rencontre d'autres professionnels de la petite enfance et à la confrontation avec d'autres pratiques professionnelles.

### 1.3.5 L'ACCUEIL DES STAGIAIRES

De nombreux stagiaires sont accueillis tout au long de l'année. Ils peuvent suivre diverses formations : auxiliaire de puériculture, CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance, service à la personne, carrières sanitaires et sociales, stage découverte de 3ème, recherche de voie professionnelle, éducateur de jeunes enfants...

La durée du stage peut varier de quelques jours à plusieurs mois. Les familles sont informées de l'accueil d'un nouveau stagiaire par affichage et/ou par mail.

Chaque stagiaire prend connaissance avant son arrivée dans la structure du livret d'accueil des stagiaires. Ce livret est un guide qui permet de définir le rôle du stagiaire accueilli et les attentes de l'équipe.

Le stagiaire est accueilli individuellement et est accompagné par un tuteur défini parmi les membres de l'équipe qui est chargé du suivi du stagiaire pendant toute la durée du stage. Des bilans réguliers permettent de faire le point sur le déroulement du stage, les difficultés rencontrées, de répondre aux demandes d'explication plus approfondies, de réajuster éventuellement les comportements adoptés et de fixer des objectifs pour la suite du stage. Le stagiaire est informé des principes pédagogiques de la structure et est invité à les respecter.

## 2 LE PROJET ÉDUCATIF

Le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements d'accueil de jeunes enfants prévoit un projet éducatif précisant « les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle, et pour favoriser l'égalité entre les filles et garçons »<sup>1</sup>.

Nos principales valeurs éducatives sont :

- Garantir un accueil individualisé de qualité de l'enfant et de sa famille (relation de confiance, soutien à la parentalité...)
- Assurer le bien-être de l'enfant par son accompagnement en toute bienveillance
- Accompagner l'autonomie de chaque enfant en respectant son propre rythme (sommeil, alimentation, motricité libre, gestion des émotions, conflits...)
- Vivre des nouvelles expériences par l'expérimentation, la manipulation et l'exploration par le corps
- Veiller à la cohérence des pratiques éducatives de l'équipe.

Afin de développer un accueil de qualité « contenant et rassurant », tant vis-à-vis des parents que pour les enfants, l'équipe du multi-accueil s'efforce d'organiser un fonctionnement de la structure stable et cohérent au niveau, à la fois, de l'accueil, des soins quotidiens et de l'éveil.

---

<sup>1</sup> Article R2324-29 du Code de la Santé Publique

## 2.1 L'ACCUEIL

### 2.1.1 LE PREMIER ACCUEIL, L'ADAPTATION : SE RENCONTRER, S'HABITUER, SE SÉPARER

Lorsqu'un enfant intègre un accueil collectif, des compétences parentales côtoient des compétences professionnelles. Entre convictions et réflexions mutuelles, une relation équilibrée, de confiance se construit, qu'il est important de préserver. Il s'agit de penser ensemble le bien-être de l'enfant. Accueillir un enfant, c'est également accueillir ses parents. Les professionnel(les) ne sont en aucun cas un substitut mais bien un relai des parents. Chaque parent reste le premier éducateur de son enfant.

Cette relation de confiance se développe progressivement, à travers différentes étapes successives :

#### ➤ L'inscription

Lors de l'inscription, la directrice accueille la nouvelle famille, explique le fonctionnement du multi-accueil. Elle répond aux questions, aux premières attentes et besoins. Cette rencontre permet aux parents de visiter les locaux et d'avoir une meilleure connaissance de la structure.

#### ➤ La période d'adaptation

L'adaptation est une période de connaissance réciproque entre un enfant, son parent et le/la professionnel(le) qui les accueille. Lors de cette période, le/la même professionnel(le) accueille l'enfant et son/ses parent(s) afin de les accompagner dans cette étape de familiarisation. L'accueil est individualisé, fondé sur la confiance, la disponibilité et le respect. Cet accompagnement individuel a pour but de développer une relation de confiance, essentielle pour la suite de l'accueil.

Lors des premières séances, **le parent** reste présent avec son enfant dans la crèche. Le parent peut alors petit à petit faire connaissance avec la structure (son organisation, son ambiance, les différents membres de l'équipe, les habitudes éducatives...) et ainsi se représenter le lieu où son enfant va vivre. **L'enfant**, de son côté, peut faire connaissance avec le lieu et les personnes en étant sécurisé par la présence de son parent, et progressivement s'intégrer, s'investir dans les situations rencontrées, utiliser les espaces et jeux mis à sa disposition. **Le/la professionnel(le)** fait connaissance avec l'enfant : son histoire personnelle et familiale, de ses habitudes de vie etc... (habitudes alimentaires, d'endormissement, de soin, de jeu, d'éveil, etc...). Il/elle est à l'écoute des informations transmises par le parent, de ses préoccupations, questionnements, inquiétudes etc...

Ensuite, des temps de séparation progressifs sont aménagés en étroite coopération entre le/les parent(s) et le/la professionnel(le). La durée des temps d'accueil augmente alors en fonction du vécu à la fois de l'enfant (comportement, émotions exprimées...) et du parent.

La période d'adaptation permet également à l'enfant de faire sa place progressivement dans un environnement collectif. Cette séparation est une étape dans sa vie de tout petit, une étape qui lui permettra de faire des rencontres, des découvertes, des expériences enrichissantes pour lui.

Durant cette période et bien après celle-ci, la communication entre l'équipe éducative et les parents à toute son importance afin d'assurer le suivi et l'accompagnement de l'enfant durant toute son accueil à la crèche.

## 2.1.2 L'ACCUEIL AU QUOTIDIEN, LA PÉDAGOGIE ET L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

### ➤ **L'accueil au quotidien**

En s'appuyant sur des pratiques et des postures réfléchies et cohérentes, l'équipe privilégie une communication harmonieuse avec les parents afin de construire un partenariat éducatif favorable aux enfants. Elle s'établit au quotidien, à travers les transmissions, les échanges du matin et du soir qui permettent aux adultes de prendre le relai avec l'enfant.

Les temps d'accueil, à l'arrivée comme au départ de l'enfant, s'effectuent dans le hall d'accueil afin de permettre une réelle disponibilité du/de la professionnel(le). Il est important de maintenir un lien de confiance avec les familles, en effectuant un accueil personnalisé, en étant disponible et à l'écoute des transmissions faites sur l'état de l'enfant. L'équipe accompagne l'enfant et son parent dans le processus de séparation, laisse à l'enfant le droit d'exprimer sa tristesse, sa colère, mettons en mots. L'équipe porte une attention particulière à la façon dont le parent vit également cette séparation en préconisant l'objet transitionnel (doudou) pour que l'enfant retrouve de la sécurité et un apaisement. Cette organisation permet à l'enfant d'avoir un vrai temps d'accueil individuel avant de se retrouver au sein du groupe. Le/la professionnel(le) tente au maximum de s'adresser à l'enfant et pas uniquement de parler de lui avec son parent.

Des temps de rencontres individuels et formels pourront être proposés aux parents, en cours d'année et jusqu'à la fin de l'accueil de l'enfant, afin de maintenir, en toute transparence, le partage d'informations, d'observations, sur le développement de l'enfant, entre parents et professionnels(les).

### ➤ **Les doudous/tétines ou objet(s) transitionnel(s)**

Afin de favoriser la sécurité affective de l'enfant au sein du multi-accueil, l'équipe l'encourage à amener un doudou et/ou une tétine à la crèche. En effet, cet objet transitionnel pourra aider l'enfant à s'apaiser lors de temps où la gestion des émotions peut être difficiles comme la séparation, l'endormissement, la colère... Lors des temps de jeux libres, il est offert aux enfants la possibilité d'aller librement chercher leur doudou et/ou leur tétine, en respectant leurs envies et/ou besoins. Afin de favoriser le développement de la parole et de la communication

chez l'enfant, il est invité à poser son doudou et/ou sa tétine à différents moments de la journée : au moment des repas, des ateliers, des jeux extérieurs.

L'équipe reste cependant vigilante au besoin ponctuel de certains enfants lors de ces temps.

### ➤ **L'aménagement de l'espace**

L'accueil des enfants a été pensé sur deux espaces principaux :

- L'espace des plus petits (les explorateurs) qui sert également de pièce commune lors des accueils du matin et du soir et lors des repas. Cet espace comporte également un coin change et un coin cuisine ouvert sur l'espace de jeu afin de favoriser le contact permanent avec les enfants. L'aménagement est modulable, grâce à une barrière mobile, afin de s'adapter aux besoins des différents moments de la journée. Trois chambres sont également présentes.
- L'espace des plus grands (les aventuriers) comporte un coin atelier, une salle de change et une chambre.

L'aménagement des deux espaces de jeux a été pensé pour offrir aux enfants des espaces riches et permettant différentes possibilités de jeux, de découvertes, d'exploration, de déplacement, de façon autonome et sécurisante. Ainsi, chaque pièce de vie, offre des espaces ouverts à tous et dispose de jeux renouvelés régulièrement : hochets, jeux d'empilement, de manipulation, structure de motricité, jeux d'imitation etc...

Dans les deux salles de jeux, un espace cloisonné avec des tables permet de proposer soit des jeux plus « salissants » (peinture, pâte à modeler, transvasement...) soit des jeux sur table (puzzle, enfilage...).

Les espaces des enfants peuvent être mutualisés. En effet, à certains moments de la journée, les groupes d'enfants se mélangent le temps de jeux libres, d'un atelier ...

Enfin, la cour est un espace d'activité au même titre que les lieux de vie intérieurs. Elle offre donc diverses possibilités de jeux et d'expérimentations.

Le travail d'équipe est organisé de telle manière à ce qu'un/une professionnel(le) défini(e) soit installé(e) au sol (différent type d'assise sont disponible pour son confort : tabouret à roulette, siège à ras le sol...) à tous les moments de la journée. Cette disponibilité permet de guider éventuellement l'enfant dans ses découvertes, en favorisant son autonomie, tout en assurant sa sécurité. C'est également le temps « d'être » avec l'enfant, de se rendre disponible aux échanges, aux besoins exprimés. C'est un temps propice aux observations individuelles et collectives, indispensables dans la compréhension des comportements de chaque enfant et dans les transmissions faites quotidiennement à l'équipe et aux familles.

## 2.2 LE SOIN

### 2.2.1 L'ALIMENTATION

Les repas se déroulent dans la salle des explorateurs, à partir de 11h et à partir de 15h pour le goûter. Les jours d'école un deuxième service est effectué à 11h45 pour les aventuriers scolarisés le matin. Les plus petits qui dorment le matin mangent au fur et à mesure qu'ils se réveillent.

Selon leur âge et leurs besoins propres, les enfants sont installés dans des chaises hautes, des sièges à tablette ou à table en fonction de leur niveau de développement.

Pour les plus petits, nous respectons les consignes des parents concernant les quantités et la diversification alimentaire. L'équipe se permet de les solliciter si une pratique nous semble contraire aux besoins observés chez leur enfant.

Quel que soit l'âge de l'enfant, la nourriture est proposée mais jamais imposée. L'enfant est en effet respecté dans ses besoins propres, ses goûts alimentaires.

Le repas est entouré de paroles, le/la professionnel(le) expliquant à l'enfant qui va l'installer, puis le nourrir, ou l'inviter à manger.

L'enfant est invité à goûter, continuer à manger, mais le/la professionnel(le) fait en sorte de ne pas forcer l'enfant à avaler, ni physiquement, ni psychologiquement, par le chantage ou l'instauration d'un rapport de force (à partir de 18 mois, l'enfant peut, en effet, utiliser le biais de la nourriture pour s'opposer à l'adulte).

Les repas autour de la table permettent des échanges avec le/la professionnel(le), autour du contenu de l'assiette, des sensations de faim ou de satiété, à la fois dans une ambiance calme et conviviale. Pour favoriser l'autonomie, l'enfant est invité à se servir et manger seul mais le/la professionnel(le) est présent(e) pour aider.

A l'issue de ce type de repas, le/la professionnel(le) propose à l'enfant de se laver seul, face à un miroir. Il/elle est présente pour accompagner l'enfant dans cet apprentissage et pour assurer une bonne hygiène.

En cas d'allergie alimentaire un projet d'accueil individualisé (PAI) peut être mis en place.

### 2.2.2 LE SOMMEIL

Les temps de sommeil sont des moments essentiels de la vie, tout particulièrement pour le tout petit. Le rythme veille/sommeil évolue avec l'âge de l'enfant et présente des variations d'un enfant à l'autre. Le sommeil est non seulement un facteur de bonne santé mais il est corrélé avec la maturation cérébrale, conditionne également la qualité des apprentissages, et reflète l'équilibre de l'enfant, tout particulièrement sa sécurité affective et relationnelle.

Par l'observation et les informations recueillies auprès du parent durant la période d'adaptation, les professionnel(le)s apprennent à repérer les signes de fatigue du tout petit et à les prendre en compte, en couchant l'enfant. Le rythme de l'enfant à la crèche est parfois différent de celui qu'il a à la maison. S'il existe un rituel d'endormissement, (doudou, sucette, position...), il est respecté. Tout comme pour les soins, le/la professionnel(le) accompagne verbalement ces moments de coucher.

Les besoins étant différents d'un enfant à l'autre, le rythme individuel de chacun est respecté. C'est pourquoi nous ne réveillerons pas, volontairement, un enfant. Il pourra toutefois être réveillé par un autre enfant, un bruit... du fait de la vie en collectivité. Cependant, nous restons à l'écoute des éventuelles difficultés d'endormissement d'un enfant le soir chez lui et pouvons, à partir de 16h, ouvrir la porte/ les volets de la chambre afin de favoriser son éveil.

Si le tout petit se réveille, le/la professionnelle ne va pas immédiatement lever l'enfant, en ayant à l'esprit qu'il s'agit peut-être d'un micro-réveil, qui fait partie intégrante d'un cycle de sommeil, et au-delà duquel l'enfant va se rendormir.

Lorsque l'enfant a besoin d'une seule sieste par jour, il intègre la sieste collective, proposée vers 12h30. Comme pour les plus petits, les rituels d'endormissement sont respectés.

Un/une professionnel(le) est présent(e) jusqu'à ce que tous les enfants se soient endormis et jusqu'à ce que la majorité des enfants se lèvent. Durant ce temps, l'adulte accompagne les enfants qui ont des difficultés à s'apaiser. La présence d'un/une professionnel(le) pendant tout le temps de la sieste aide l'enfant à se rendormir après un micro-réveil. À son réveil, l'enfant prend le temps de se réveiller sur son lit puis il se lève tranquillement.

### 2.2.3 L'HYGIÈNE ET LES SOINS CORPORELS, DES MOMENTS PRIVILÉGIÉS

Au quotidien, les professionnel(le)s assurent l'hygiène corporelle de l'enfant, tout en garantissant son bien-être et surveillant son état de santé.

Tout au long de la journée, les professionnel(le)s vont donc changer les couches en fonction des besoins (en respectant les règles d'hygiène et de confort), nettoyer les autres parties du corps avec soin, observer les manifestations corporelles (boutons, température ...), informer aussitôt la famille en cas de problème constaté, conseiller aux parents de consulter, noter les observations sur le cahier de consignes et de transmissions.

Ces moments de change et de soin sont accompagnés de la parole du/de la professionnel(le), qui prévient verbalement le tout-petit avant de le prendre, dans un souci d'éviter une douce violence, qui l'installe le plus confortablement possible, qui met en mot l'action exercée sur son corps (je vais te laver, te sécher etc...). La participation de l'enfant est également recherchée afin de le rendre acteur et de l'amener à plus d'autonomie, à prendre conscience

des parties de son corps.... Sur le groupe des plus grands, les soins corporels sont souvent proposés debout quand cela est possible afin de favoriser la coopération de l'enfant.

#### ➤ **L'acquisition de la propreté**

Ayant parfaitement intégré que l'apprentissage de la propreté est étroitement lié au développement du système nerveux et musculaire du jeune enfant, qu'il ne peut réellement se mettre en place que si l'enfant est capable de maîtriser ses sphincters, en ayant compris ce que cela signifiait et en le décidant pour lui-même, les professionnel(le)s de la structure accompagnent l'enfant dans cette acquisition avec respect.

Si une famille informe l'équipe qu'une démarche d'acquisition de la propreté a débuté à la maison, et si l'enfant est potentiellement en âge de « devenir propre », le pot ou le WC sera proposé à l'enfant, sans le forcer à s'y installer.

Si l'enfant ne semble pas prêt du fait de son âge, son développement..., un dialogue est ouvert avec la famille autour des raisons qui l'ont amenée à démarrer cette acquisition, et il pourra leur être transmis une fiche thématique, mais le pot ne sera pas proposé à l'enfant.

#### ➤ **La prise en charge de la douleur**

Lorsqu'un enfant tombe ou se blesse, le/la professionnel(le) va s'attacher à mettre en mots l'émotion ou la sensation que le tout-petit a pu ressentir (« tu as eu peur », « ce n'est pas agréable de tomber »), mettre des mots sur la douleur qu'il exprime, lui apporter un réconfort physique en le prenant dans ses bras, puis va entreprendre le soin approprié, en l'expliquant à l'enfant.

La transmission sera éventuellement faite sur le cahier, puis à la famille lors de l'accueil ou immédiatement, en fonction de la gravité.

## 2.3 L'ÉVEIL

### 2.3.1 LE JEU ET LES ACTIVITÉS

Tout au long de la journée, différents jeux et activités sont proposés aux enfants. Les professionnel(le)s sont vigilant(e)s à alterner les temps de jeux libres avec des temps d'ateliers plus « dirigés » tout en respectant les besoins/envies de chaque enfant ainsi que son stade de développement.

#### ➤ **Les mascottes *P'tit Loup / P'tite Louve***

Nous avons choisi d'utiliser une mascotte : *P'tit Loup* sur le groupe des aventuriers et *P'tite Louve* sur le groupe des explorateurs. Cette mascotte nous sert de support au petit rituel du matin où elle va dire bonjour à tous les enfants présents à ce moment-là. En fonction de leur confiance en elle, chaque enfant a la possibilité de lui dire bonjour « de loin » ou lui faire juste

une caresse. Sur le groupe des aventuriers, *P'tit Loup* favorise également le développement du langage de l'enfant en leur proposant un temps de parole libre individuel.

Ce rituel est suivi d'un temps de chansons/comptines, lectures de livres, écoute de son ou lectures d'histoire à partir d'un kamishibai. Les enfants tour à tour écoutent, observent, découvrent, ou participent. Les professionnel(le)s adaptent la durée en fonction des capacités de concentration des enfants qui peut être variable en fonction des jours et évoluée au cours de l'année.

Ce rituel (entre autres) permet de structurer la journée de l'enfant et ainsi l'aider à se repérer dans le déroulement de celle-ci.

#### ➤ **Les ateliers d'éveils**

Dans la deuxième partie de la matinée, un atelier d'éveil est proposé aux enfants qui le souhaitent. Ces ateliers leur permettent de faire de multiples expériences sensorielles, motrices, artistiques, ludiques... (atelier de manipulation ou de motricité fine, de psychomotricité, de transvasement, d'éveil sensoriel, de construction ou d'assemblage, traces laissées sur différents supports, avec différentes matières, premiers collages, panneaux collectifs etc...)

Chaque atelier a ses limites et ses règles mais l'adulte ne fixe pas une consigne de participation précise ou nécessitant son intervention. Le/la professionnel(le) ne fait pas à la place de l'enfant, il/elle ne termine pas une réalisation qu'il/elle estimerait incomplète ou inachevée.

Les ateliers ne sont pas imposés aux enfants, et, une fois installé, chacun a le droit de participer, ou non et de rester le temps désiré. Ces moments permettent aux enfants de vivre des nouvelles expériences par l'expérimentation, la manipulation et l'exploration par leur corps.

### 2.3.2 L'APPROCHE ARTISTIQUE ET CULTURELLE

La sensibilisation des enfants aux différentes approches artistiques et culturelles à la crèche peut prendre des formes variées.

#### ➤ **La littérature enfantine, les chansons et comptines**

Tous les jours, les enfants bénéficient de temps de lecture de différents albums de littérature enfantine lors du rituel du matin mais également à d'autres moments de la journée comme avant la sieste des plus grands ou en fin de journée... Ce temps de lecture est souvent suivi d'un temps de manipulation où l'enfant choisit d'ouvrir et de feuilleter un ou plusieurs albums, librement et de façon autonome, qu'il demande éventuellement à l'adulte de lui lire, dans une relation individuelle.

Lors de ces temps de lecture, mais également lors de temps de chansons ou comptines, nous sommes vigilants à utiliser des origines variées, de cultures différentes (personnages d'origines

différentes au sein des illustrations des livres, chansons ou comptines en langues étrangères...).

#### ➤ **Les ateliers d'éveils**

Lors des ateliers d'éveil, nous pouvons proposer aux enfants des espaces de découvertes artistiques divers comme de l'éveil musical ou des temps créatifs avec de la peinture, des gommettes, différents feutres, crayons, craies... Pour toutes ces activités, l'enfant est libre de participer ou non. Différents types de support sont proposés à l'enfant sans attente particulière. Afin de respecter la créativité de l'enfant, l'équipe n'intervient pas sur sa création.

#### ➤ **Les sorties au musée du jouet et à la médiathèque**

Afin d'apporter aux enfants d'autres espaces de découvertes et une ouverture sur l'extérieur, les plus grands se rendent une fois par mois au musée du jouet pour différents types de visites et une fois par mois à la Ludythèque où ils peuvent, à la fois, consulter et feuilleter avec les enfants les ouvrages sur place et emprunter des livres qui sont ramenés à la crèche.

D'autre part, 3 à 4 fois dans l'année, ils peuvent bénéficier également d'un temps de lecture pour les tout-petits à la médiathèque. Tous les enfants présents à la crèche, ce jour-là, bénéficient de cette sortie.

### 2.3.3 L'ÉGALITÉ FILLE GARÇON OU LA LUTTE CONTRE LES STÉRÉOTYPES DE GENRE

Les enfants ont besoin d'être valorisés pour leurs compétences personnelles et non en fonction des rôles habituellement attribués à chaque genre. Il est nécessaire de veiller à ce que les petites filles et les petits garçons soient encouragé(e)s de la même manière à aller vers les activités qui suscitent leur intérêt, sans être freiné(e)s dans leur développement.

Afin de sensibiliser l'ensemble de l'équipe à l'égalité fille/garçon, une conférence ainsi qu'une formation en équipe sur la lutte contre les stéréotypes de genre a été organisée à l'automne 2023. Cela a permis de se rendre compte à quel point ces derniers sont ancrés au sein de la société à tous les niveaux : dans les médias, la littérature même enfantine, la répartition des tâches, ...

Afin de favoriser le libre de choix de l'enfant en fonction de ses goûts et non de son sexe, une vigilance particulière sera portée vis-à-vis de ces stéréotypes dans l'accompagnement de l'enfant au quotidien.

Les enfants ont accès à toutes sortes de jeux, déguisement... quel que soit son sexe. Une attention est portée à la présence des stéréotypes de genre dans les livres proposés aux enfants. Une importance est donnée à la manière de s'adresser à l'enfant et aux attendus parfois inconscients qui peuvent être portés au comportement de l'enfant en fonction de son sexe.

## 3 LE PROJET SOCIAL

### 3.1 L'ENVIRONNEMENT SOCIAL

Le Multi Accueil « Pause Calin », est situé à Moirans en Montagne, chef-lieu de canton, situé entre Lons le Saunier et Saint Claude, sur le premier plateau du massif du Jura. Avec 2656 hectares de superficie, la commune recouvre des paysages diversifiés, qui culminent à plus de 925 mètres d'altitude. Le territoire est très accidenté et compartimenté. La forêt est omniprésente (1300 hectares de forêt communale).

Moirans-en-Montagne est une ville de 2138 habitants, qui jouit dans le Haut-Jura d'une forte identité Capitale du Jouet et d'un rayonnement que sa modeste taille ne laisse guère supposer. Son activité économique, et son étonnante vitalité culturelle sont l'une et l'autre portées par la place prépondérante du jouet sur le plan local.

Moirans-en-Montagne est intégrée sur le territoire de la Communauté de communes Terre d'Émeraude Communauté, regroupant 92 communes.

16,8 % de la population est âgée de moins de 15 ans.

Le taux d'activité était de 70.7 % en 2020 (chiffres INSEE 2021), comprenant 3.9 % d'artisans/commerçants, 8.9 % de cadres, 18.9 % de professions intermédiaires, 22.2 % d'employés et 45.6 % d'ouvriers.

Le multi Accueil Pause Câlin est situé au cœur du « quartier de l'enfant », comprenant une école maternelle et élémentaire publique, une école maternelle et élémentaire privée, la ludythèque intercommunale, le musée du jouet, un accueil de loisirs et un relais petite enfance itinérant.

#### ➤ **Profils des familles accueillies en 2023**

Sur l'année 2023, 38 familles différentes ont fréquenté la structure pour 43 enfants.

Au niveau de la **composition familiale** :

- 40 % des familles ont 1 enfant
- 34% des familles ont 2 enfants
- 21 % des familles ont 3 enfants
- 5% des familles ont 5 enfants

Au niveau de la **situation familiale** :

- 89 % des familles sont mariées, concubines ou pacsées
- 11 % des familles sont séparées

Au niveau de la **situation professionnelle**, dans 18 % des familles l'un, au moins, des parents est en recherche d'emploi. Les familles accueillies en 2023 ont, en moyenne un revenu mensuel de 3 200€.

## 3.2 LES PARTENAIRES EXTÉRIEURS

Les partenaires permettent au multi-accueil d'être ouvert vers l'extérieur tout en mettant en avant les nombreux établissements implantés sur le territoire. Ceux-ci proposent des missions très diverses (accès à la culture, protection, accompagnement...) qui offrent aux enfants des découvertes, apprentissages, et ainsi les aident à grandir et les accompagnent dans leur bon développement. Ces relations vont permettre à la structure de diversifier et d'enrichir les activités proposées aux enfants. Ainsi, nous travaillons avec les structures suivantes :

### ➤ **La Ludythèque**

Le groupe des aventuriers se rend une fois par mois à la médiathèque pour une visite libre : découverte des livres, lectures, temps de jeux dans le coin ludothèque.

Ces temps permettent aux enfants de se familiariser avec le lieu, « l'objet livre », d'écouter des histoires et de repartir à la crèche avec des albums choisis sur place, empruntés pour un mois.

Ponctuellement, pendant les vacances scolaires, tous les enfants de la crèche, accompagnés des professionnelles, se rendent à la médiathèque pour des lectures infantiles, des histoires animées, de l'éveil musical... Ces ateliers sont proposés par les professionnels(les) de la médiathèque ou des intervenants extérieurs.

### ➤ **Le musée du jouet**

Environ une fois par mois (en dehors des vacances scolaires), le groupe des aventuriers bénéficie d'une visite au musée du jouet. Les enfants peuvent alors découvrir de nouveaux espaces lors d'une visite guidée adaptée aux tout-petits ou d'un temps d'atelier autour de divers jeux de manipulation.

### ➤ **L'accueil de loisirs Tom Pouce**

Des actions passerelles sont organisées avec l'accueil de loisirs Tom Pouce pour permettre aux plus grands de la structure de se familiariser avec les locaux, le personnel et les activités de l'ALSH qui pourra les accueillir l'année suivante. Les enfants du groupe des aventuriers se rendent régulièrement dans ces locaux pour des temps de jeux, d'activités, voire de goûter ou de repas.

### ➤ **Les écoles maternelles**

Dans les écoles de Moirans, les enfants peuvent être scolarisés dès l'âge de 2 ans. Ils peuvent aussi être scolarisés uniquement le matin. Dans ce cas, des trajets sont effectués à 8h30 et à 11h30 vers les deux écoles maternelles présentes sur la commune (une école publique et une

école privée situées toutes deux à proximité de la structure). Ce service permet aux enfants une intégration progressive au système scolaire.

De plus, avec l'école maternelle publique, des actions passerelles sont mises en place au mois de juin. Les enfants qui seront scolarisés dans cette école l'année suivante, accompagnée d'un(e) professionnel(le) du multi-accueil, font quelques séances au sein de la classe afin qu'ils puissent se familiariser avec les lieux, la maitresse, le fonctionnement de la classe... L'équipe de l'école peut également, parfois, orienter les familles vers le multi-accueil lorsque l'accueil à l'école paraît prématuré pour un enfant et plus adapté au multi-accueil.

#### ➤ **La PMI (Protection Maternelle et Infantile)**

Le lien avec la PMI peut s'établir à deux niveaux :

- Gestion de la structure : agrément, contrôle, conseil, soutien, accompagnement lors de nouvelles réformes...
- Accompagnement des familles : orientation des familles pouvant avoir des difficultés, accompagnement de l'équipe lors d'éventuelle informations préoccupantes concernant un enfant, ...

#### ➤ **Le CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce)**

Un travail en partenariat est effectué avec le CAMPS en cas d'accueil d'un enfant porteur de handicap. Tout d'abord, les familles sont orientées vers cette structure lorsque sont repérées des difficultés de développement. Ensuite, en fonction du bilan et du suivi réalisé au CAMSP, l'équipe peut participer aux synthèses réalisées pour l'enfant. Des échanges téléphoniques ou par mail voire des interventions peuvent donc avoir lieu au sein du multi-accueil afin d'adapter au mieux la prise en charge proposée à l'enfant.

### 3.3 LA PARTICIPATION DES FAMILLES À LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

L'implication des parents est favorisée, en tenant compte de leurs disponibilités, dans l'accueil de leur enfant.

Une soirée conviviale avec les familles est organisée au mois de juillet autour « d'un pot de l'amitié » où les familles peuvent visionner une partie des photos prises dans l'année.

De plus, en fin d'année (en novembre/décembre), un spectacle adapté aux tout-petits suivi d'un goûter est offert aux familles.

Ces deux temps de partage permettent des échanges aussi bien entre parents et professionnel(le)s et également entre parents. En effet, les familles apprécient également rencontrer les autres familles qui fréquentent le multi-accueil.

D'autres évènements peuvent être variable en fonction des années où les parents sont invités à participer à un atelier au sein de la crèche, à partager un temps de goûter, ... (fête nationale petite enfance, ...).

### 3.4 LES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Afin d'aider les parents à concilier vie familiale et professionnelle, des contrats sont établis au plus près de leur besoin. Ces contrats peuvent également changer en fonction de l'évolution de leur situation familiale ou professionnelle pour amener de la souplesse dans l'accueil de l'enfant.

Pour accompagner chaque parent dans sa mission éducative, le lien de confiance entre parents et professionnel(le)s qui s'établit dès l'inscription est favorisé et se poursuit lors de la période d'adaptation comme tout au long de l'accueil de l'enfant.

Lors des accueils au quotidien, différentes problématiques éducatives peuvent être abordées (sommeil, alimentation, pose de cadre...). D'autre part, des rendez-vous peuvent être établis avec les familles pour permettre d'aborder certaines difficultés de manière plus approfondie. Ces rendez-vous peuvent être prévus aussi bien sur proposition de l'équipe qu'à la demande des parents.

Des affichages sont également mis en place et varient au cours de l'année, il peut s'agir notamment de repères sur le développement de l'enfant aussi bien au niveau global, que psychomoteur ou du langage.

D'autre part, une conférence débat, ouverte à tous est organisée, sur une thématique particulière qui change tous les ans afin de permettre aux familles de se « former » sur certain thème (comme la pose d'un cadre éducatif, le deuil chez l'enfant, la séparation des parents, ...).

### 3.5 L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ENGAGÉES DANS UN PARCOURS D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

En 2023, 7 familles parmi celles accueillies sont composées d'au moins un des parents en recherche d'emploi. Certains ont pu trouver du travail au cours de l'année.

Pour les familles en recherche d'emploi, soit un accueil occasionnel est proposé en fonction des places disponibles, soit un accueil régulier. Le type d'accueil dépend des possibilités de la structure mais également du souhait de la famille. Lorsque le parent trouve un travail, le contrat est modifié si nécessaire. Si possible, un contrat régulier est proposé à un enfant en contrat occasionnel afin de permettre au parent de pouvoir accepter un éventuel travail.

### 3.6 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour réduire l'impact environnemental et améliorer durablement la qualité de vie des enfants, des parents, et des professionnel(le)s, une dimension environnementale est intégrée en développant des actions concrètes chaque jour auprès des enfants. Il s'agit de :

➤ **Limiter l'utilisation de produits**

L'utilisation des produits est limitée au strict nécessaire.

➤ **Lutter contre les perturbateurs endocriniens**

L'équipe est vigilante aux différents produits et matériels utilisés auprès des enfants afin de lutter contre l'exposition aux perturbateurs endocrinien (vaisselle en verre ou inox, ...)

➤ **L'éveil à la nature**

Afin d'éveiller les enfants à la nature, des sorties sont très régulièrement organisées à l'extérieur. elles permettent de sensibiliser les enfants à la nature en éveillant leurs sens, en développant leur curiosité.

Des travaux de végétalisation de la cour sont prévus. Ce nouvel aménagement permettra aux enfants un accès quasiment quotidien à des éléments naturels.

➤ **Tri sélectif et réduction des déchets**

Afin de limiter le gaspillage alimentaire, les commandes de repas sont effectuées au plus juste. Les enfants les plus grands sont invités à se servir seul de petites quantités et se resservir s'ils en veulent encore.

Afin de réduire les déchets, des ateliers sont régulièrement proposés aux enfants avec différents matériaux de récupération : cartons, bouchons, boîtes, emballages.